

/ Urbanisme

Construire ou rénover chez soi

Vous êtes propriétaires et vous souhaitez apporter des modifications à votre habitation, ces travaux nécessitent des autorisations spécifiques délivrées par le service urbanisme de la commune. La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Il est conseillé de prendre contact avec le service pour tous les projets de construction, de réhabilitation, d'extension d'habitation principale ou de dépendances, de modifications de façades, de construction d'abri de jardin, de garage, de piscine, rénovation complète de toiture, de démolition, ravalement de façade, construction de clôture, de transformation même à l'identique.

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'engager des travaux sans autorisation. Pour les travaux intérieurs, il est préférable de vous renseigner au préalable pour savoir s'ils relèvent ou non d'une autorisation en vous rendant à la mairie.

De façon générale, il vous appartient de vous informer sur la procédure à suivre pour obtenir une autorisation en bonne et due forme.

Il existe plusieurs autorisations :

- Le permis de construire
- Le permis d'aménager
- Le permis de démolir
- La déclaration préalable
- Certificat d'Urbanisme d'information
- Certificat d'Urbanisme d'opération

Vous pouvez télécharger les imprimés en allant sur le site www.service-public.fr

Le Cadastre est numérisé depuis 2001 et consultable en Mairie.

Vous pouvez aussi vous rendre sur www.cadastre.gouv.fr pour la consultation de vos parcelles.

Dématérialisation des DIA et des CU

Lancement de la Saisine par Voie Electronique (SVE) pour les demandes de DIA (Droit de Préemption Urbain) et de Certificat d'Urbanisme pour notre commune.

La commune en partenariat avec la CCPA, le SIEA et les services de l'Etat, met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée.

Ce service est disponible pour notre commune, il vous suffit de vous rendre sur :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001255/>

Quelles autorisations demander ?

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON
ou D'UN BÂTIMENT**
Permis de construire

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
Permis de construire si > à 20m²
Déclaration Préalable si < à 20m²

**FENÊTRE DE TOIT OU
PANNEAUX SOLAIRES**
Déclaration Préalable

DIVISION DE TERRAIN
Déclaration Préalable

**CONSTRUCTION D'UNE
PISCINE ENTERRÉE OU D'UN
ABRI DE JARDIN**
Déclaration Préalable

**COUPES ET ABATTAGE DES
ARBRES EN ZONE PROTÉGÉE**
Déclaration Préalable

TRAVAUX EXTÉRIEURS
(fenêtres, toiture, clôtures, portail, ravalement...)
Déclaration Préalable

